

Politique d'asile



Romain Belotti
Chef d'entreprise

Corriger enfin le chaos qui règne dans la politique d'asile

Fidèle à sa tradition humanitaire, la Suisse accueille des personnes dont l'intégrité physique et la vie sont menacées. Or, depuis qu'elle ne fait plus de distinction entre politique d'asile et politique de migration, la Suisse doit entretenir des milliers de migrants économiques aux frais des contribuables. Les autorités acceptent systématiquement de se laisser mener par le bout du nez. L'UDC combat cette mauvaise politique d'asile et l'explosion des coûts, la croissance de la criminalité et les problèmes sociaux qui en résultent.



“ Le système suisse de l'asile n'a plus aucun rapport avec notre tradition humanitaire. C'est devenu une industrie qui nous coûte des milliards. En Afrique, les bandes de passeurs encaissent, en Suisse, l'industrie du social s'engraisse. ”

Humains, oui, naïfs, non !

La Suisse accueille depuis toujours des hommes et des femmes qui sont persécutés dans leur patrie et dont l'intégrité physique et la vie sont menacées. Notre tradition humanitaire est bien plus ancienne que n'importe quelle convention internationale sur les réfugiés ou les droits de l'homme. Mais cette tradition humanitaire ne signifie pas que nous devons nous laisser rouler dans la farine. La réalité est évidente : on ne distingue plus clairement entre requérants d'asile et migrants économiques (travailleurs étrangers). De plus en plus de personnes provenant des régions pauvres du monde abusent du droit d'asile pour tenter leur chance en Suisse sans visa et sans autorisation de séjour. En finançant complètement le séjour de réfugiés économiques avec l'argent des contribuables, l'Etat encourage en réalité ces personnes à se faire passer comme «réfugiés» et se comporte injustement à l'égard des personnes qui respectent notre législation sur l'immigration.

L'industrie de l'asile rapporte des milliards

Une personne qui dépose une demande d'asile bénéficie dès le premier jour du soutien de l'Etat. Elle a droit à des soins médicaux gratuits ; elle peut se mouvoir librement ; elle est reçue, conseillée et suivie attentivement par les juristes de l'asile et les employés des œuvres d'entraide. Cet hébergement tout compris financé par l'Etat a provoqué l'émergence d'une véritable industrie de l'asile. Les juristes, travailleurs sociaux et autres profiteurs de gauche n'ont évidemment aucun intérêt à conseiller à un requérant d'asile de renoncer à un recours ou à

l'encourager à rentrer rapidement dans son pays. Résultat : les procédures s'allongent. Des personnes, dont il est d'emblée évident qu'elles ne sont nullement persécutées ou menacées, peuvent ainsi séjourner des années, voire définitivement en Suisse.

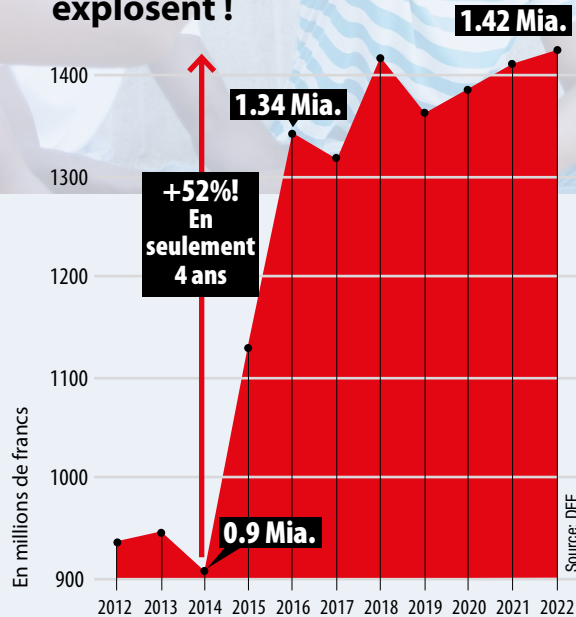
«Schengen/Dublin» ne fonctionne pas

Les accords de Schengen/Dublin interdisent à la Suisse de contrôler systématiquement ses frontières. L'idée est que l'immigration illégale est stoppée dès la frontière extérieure de l'espace Schengen. Or, la protection frontalière UE ne fonctionne absolument pas. Les organisations criminelles de passeurs en sont les principaux profiteurs. Seule une partie des personnes arrivées en Europe est enregistrée. C'est dire que les pays méditerranéens, complètement dépassés par cet afflux de migrants, violent ouvertement l'accord de Schengen. Conséquence de la libre circulation (frontières ouvertes à la suite de l'accord de Schengen), des migrants clandestins ne sont arrêtés que par hasard. Ils peuvent ainsi se rendre librement et sans s'enregistrer dans le pays qui leur offre les meilleures prestations, soit le nord de l'Europe et la Suisse. Même les requérants qui ont déjà été enregistrés dans le pays du premier accueil ne peuvent souvent pas y être renvoyés. Soit les Etats concernés refusent de les reprendre, soit les délais sont sciemment dépassés.

Les coûts de l'asile augmentent massivement

Le nombre de demandes d'asile influence directement les coûts du secteur de l'asile. Au seul niveau fédéral, on prévoit jusqu'en 2022 des charges annuelles de plus de 1,4 milliard de francs,

Les coûts de l'asile explosent !



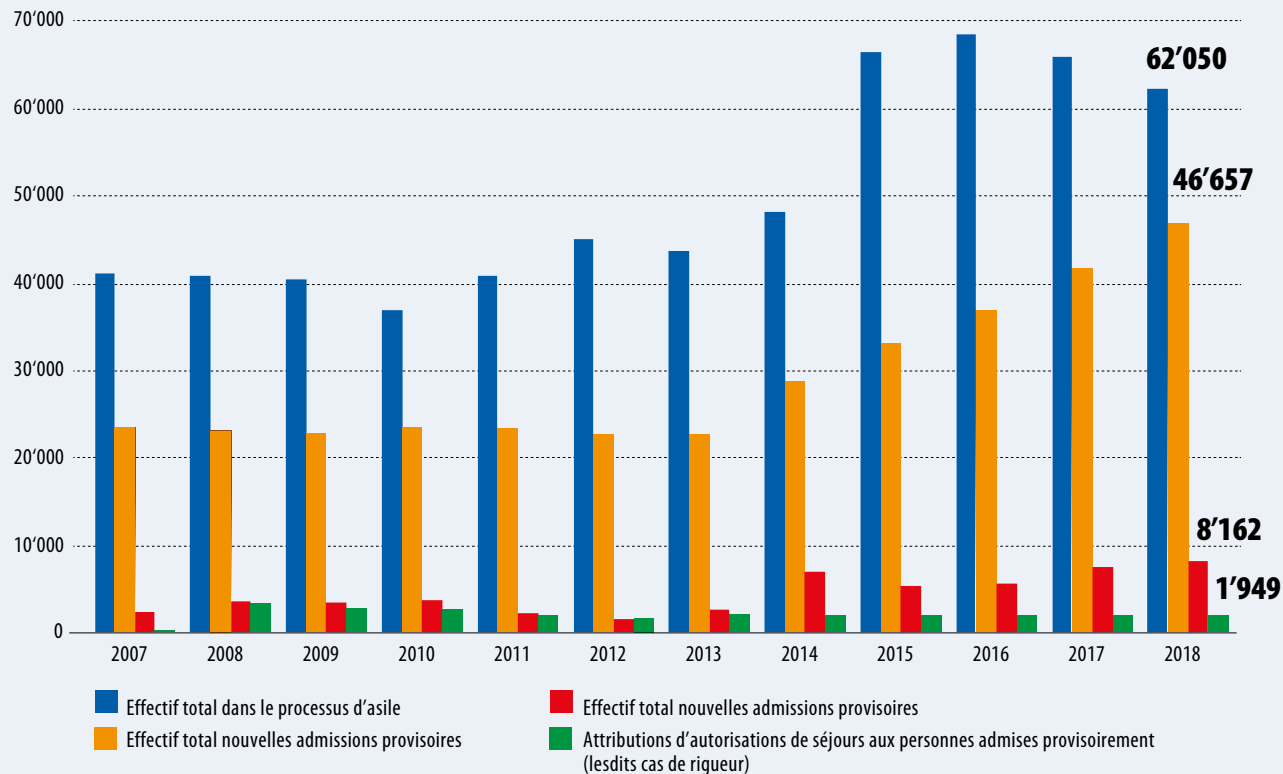
Coûts annuels du secteur de l'asile au niveau fédéral, sans les communes ni les cantons

soit environ 57% de plus qu'en 2014. Il s'agit là principalement de paiements de transfert aux cantons. La Confédération est en effet obligée d'assumer l'aide sociale donnée aux réfugiés durant 5 à 7 ans selon le statut de ces derniers. A l'échéance de ce délai, les cantons et les communes supportent seuls toutes les conséquences de la désastreuse politique d'asile de la Confédération. Ces charges comprennent aussi les coûts subséquents au niveau des écoles, de la pédagogie curative, des travailleurs sociaux, de l'infrastructure, de l'industrie d'accompagnement, de la police, des tribunaux, des services de traduction, etc.

Les cantons et les communes doivent augmenter les impôts

Le département fédéral responsable de ce dossier refuse obstinément de répondre aux questions des parlementaires sur le coût global de l'asile en Suisse. Il se contente d'arguer du partage des compétences de la Confédération et des cantons alors que des statistiques précises sont établies dans tous les autres domaines politiques. On sait cependant qu'aujourd'hui déjà les cantons et les communes ploient sous les coûts énormes de l'aide sociale versée dans le secteur de l'asile. Voyons l'exemple de la commune d'Aarburg avec ses 8000 habitants : un tiers du budget communal revient à l'aide sociale dont la majeure partie des bénéficiaires sont des anciens requérants d'asile. Cette situation s'aggravera massivement au niveau national lorsque les subventions fédérales pour l'année record 2015 seront supprimées. La proportion de requérants d'asile vivant de l'aide sociale atteint en 2018 l'incroyable chiffre de 90,4% au niveau suisse ! La facture doit être principalement payée par la classe moyenne.

Faute d'être renvoyés dans leur pays, les requérants d'asile sont toujours plus nombreux à rester en Suisse!



Criminalité disproportionnée chez les requérants d'asile

La lutte contre la criminalité et l'exécution des peines est une lourde charge pour les cantons. Les requérants d'asile violent proportionnellement beaucoup plus souvent les lois que les Suisses ou les étrangers résidants. Alors que les personnes du secteur de l'asile représentent 1,4% de la population, 10% des viols et homicides sont à mettre sur leur compte. Des personnes qui violent aussi grossièrement le régime juridique de leur pays d'accueil ne peuvent pas être menacées ou persécutées dans leur pays d'origine, sinon ils ne mettraient pas en péril par un comportement criminel leur droit de séjour dans un pays sûr. Les requérants d'asile récalcitrants et délinquants doivent donc être placés dans des centres fermés et expulsés dans les plus brefs délais.

La conduite politique est déterminante

La responsabilité du chaos qui règne dans le domaine de l'asile incombe au membre du Conseil fédéral chargé de ce dossier et dépend de sa volonté politique. Au lieu de s'attaquer réellement aux problèmes, on se précipite régulièrement devant les médias pour annoncer de grandes réformes sans aucune utilité réelle et on se décharge de ses responsabilités sur les cantons et les communes. C'est à ces derniers qu'il incombe ensuite de régler les problèmes de logement, de sécurité et d'intégration qui ne devraient en fait même pas exister. Il faut absolument que la Confédération agisse pour que la Suisse soit moins attrayante pour les faux réfugiés et les migrants économiques.

Les abuseurs du droit d'asile doivent être renvoyés le plus rapidement possible dans leur pays d'origine.

Mesure contre les entrées illégales

Le moyen le plus efficace de résoudre le problème de l'asile serait de veiller à ce que les faux réfugiés ne puissent pas entrer en Suisse. Le contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen ne fonctionnant de toute évidence pas et divers Etats UE ne respectant pas l'accord de Dublin, la Suisse doit à nouveau contrôler elle-même ses frontières. Le Corps des gardes-frontière doit à cet effet être muni d'équipements techniques de surveillance modernes et doit être soutenu par les polices cantonales et, si nécessaire, par des renforts de l'armée.

Pas d'entrée en provenance d'Etats sûrs

Les entrées et séjours clandestins en Suisse et les complicités dans ces délits doivent être sévèrement poursuivis. Une personne qui entre illégalement en Suisse en provenance d'un Etat sûr n'a pas droit à l'asile puisqu'elle est censée avoir trouvé aide et protection dans ce pays. Ce principe, qui est au cœur de l'accord de Schengen, doit enfin être appliqué. S'agissant des réfugiés de guerre, la priorité doit être donnée à l'aide sur place et dans le contexte géographique immédiat.

Réduire l'attractivité pour les faux réfugiés

Il faut enfin cesser de récompenser les faux réfugiés en leur permettant de déposer une demande d'asile en Suisse. L'attractivité que la Suisse exerce sur ces gens doit être massivement

abaissée. D'une part, il faut diminuer fortement les prestations sociales afin d'inciter les réfugiés reconnus à se trouver un emploi ; d'autre part, l'aide sociale et d'urgence ne doit être accordée que sous la forme de bons ou en nature. Les envois d'argent dans les pays d'origine doivent cesser, car ils encouragent encore plus d'habitants de ces régions lointaines à prendre le chemin de l'Europe.

Pendant la durée de la procédure d'examen, les requérants d'asile doivent être installés dans des centres contrôlés avec un rayon de déplacement géographiquement limité pour les empêcher de disparaître dans la nature. Tous les moyens techniques, y compris les données de téléphone mobile, les réseaux sociaux et les informations des services de renseignement doivent être exploités pour déterminer l'origine des requérants et vérifier leurs déclarations. Les personnes qui boycottent la procédure ou qui ne respectent pas le régime légal suisse doivent être placées dans un centre fermé.

Vérifier régulièrement le statut de réfugié

Les personnes ayant reçu le statut de réfugié ou admises provisoirement doivent faire l'objet d'une vérification régulière quant à la justification de leur autorisation de séjour. Un réfugié qui voyage dans son pays d'origine pour y passer ses vacances ou pour une autre raison n'y est de toute évidence plus menacé. Par conséquent, son statut de réfugié avec tous les privilèges qu'il comporte doit être révoqué et son renvoi doit être ordonné ou son retour en Suisse refusé. Par ailleurs, le Conseil fédéral doit donner la priorité à la conclusion d'accords de ré-

admission. Des Etats qui refusent d'admettre leurs concitoyens renvoyés par la Suisse ne doivent plus bénéficier de l'aide au développement. Une fois de plus, nous exigeons avec force que la diplomatie se mette au service des intérêts nationaux.

Exécuter immédiatement les renvois

Les personnes dont la demande d'asile a été refusée ou dont le statut de réfugié a été révoqué doivent être renvoyées le plus rapidement possible dans leur pays. Durant la période séculant jusqu'à leur départ, elles ne doivent bénéficier que de l'aide d'urgence en nature. Celles et ceux qui s'opposent à leur renvoi doivent être placés en détention et expulsés de force. Les cantons doivent être soutenus dans cet effort, mais il serait aussi temps de leur rappeler leurs obligations légales. Une pratique de renvoi laxiste ou la poursuite de l'aide sociale à des personnes sous le coup d'une décision de renvoi, comme c'est le cas dans certains cantons, nuit aux intérêts nationaux et doit donc absolument cesser.



Positions

L'UDC ...

- exige le renvoi systématique des réfugiés économiques afin que la Suisse puisse aider les personnes réellement menacées;
- demande une application rigoureuse de la législation sur l'asile et des décisions rapides;
- exige que pour les réfugiés de guerre la priorité soit donnée à l'aide sur place;
- exige l'application rigoureuse de l'accord de Dublin afin qu'on cesse d'accorder une procédure d'asile aux personnes entrant en Suisse en provenance d'Etats sûrs;
- veut que la protection des frontières soit renforcée par des mesures architecturales et des contrôles plus intenses;
- demande le recours systématique à des méthodes scientifiques pour déterminer l'âge réel de requérants d'asile se prétendant mineurs;
- exige la surveillance des appareils de télécommunication pour identifier des requérants d'asile;
- demande que les requérants soient placés dans des centres contrôlés durant la procédure d'examen et que des centres fermés soient prévus pour les requérants d'asile récalcitrants et délinquants;
- exige la réduction des prestations d'assistance accordées aux personnes de l'asile à tous les niveaux;
- exige que les prestations de soutien accordées aux requérants d'asile refusés soient limitées aux stricts besoins vitaux;
- exige l'interdiction ou du moins la restriction du regroupement familial;

- exige que les réfugiés qui voyagent dans leur pays soient immédiatement privés de leur droit de séjour en Suisse;
- exige que les requérants d'asile, les sans-papiers et les personnes admises provisoirement soient, à des fins de transparence des coûts, assurés auprès d'une caisse-maladie au catalogue de prestations réduites;
- exige que les requérants d'asile tombés dans la criminalité soient immédiatement exclus de la procédure d'asile et renvoyés;
- exige le renvoi rapide des personnes admises provisoirement, donc aussi qu'on renonce à les intégrer dans le marché du travail.

+ Avantages

Ce que cela me rapporte :

- ✓ comme contribuable, une charge réduite grâce à des économies dans le domaine de l'asile et de l'aide sociale;
- ✓ comme être humain, la garantie que la Suisse offre protection aux personnes réellement persécutées conformément à sa tradition humanitaire;
- ✓ comme citoyen, la certitude que notre Etat ne se laisse par rouler dans la farine par des migrants économiques;
- ✓ dans la vie quotidienne, plus de sécurité parce qu'il y aura moins de requérants d'asile traînant dans les rues, souvent en état d'ébriété, et parce que la criminalité violente sera sévèrement punie.